# L'enseignement supérieur

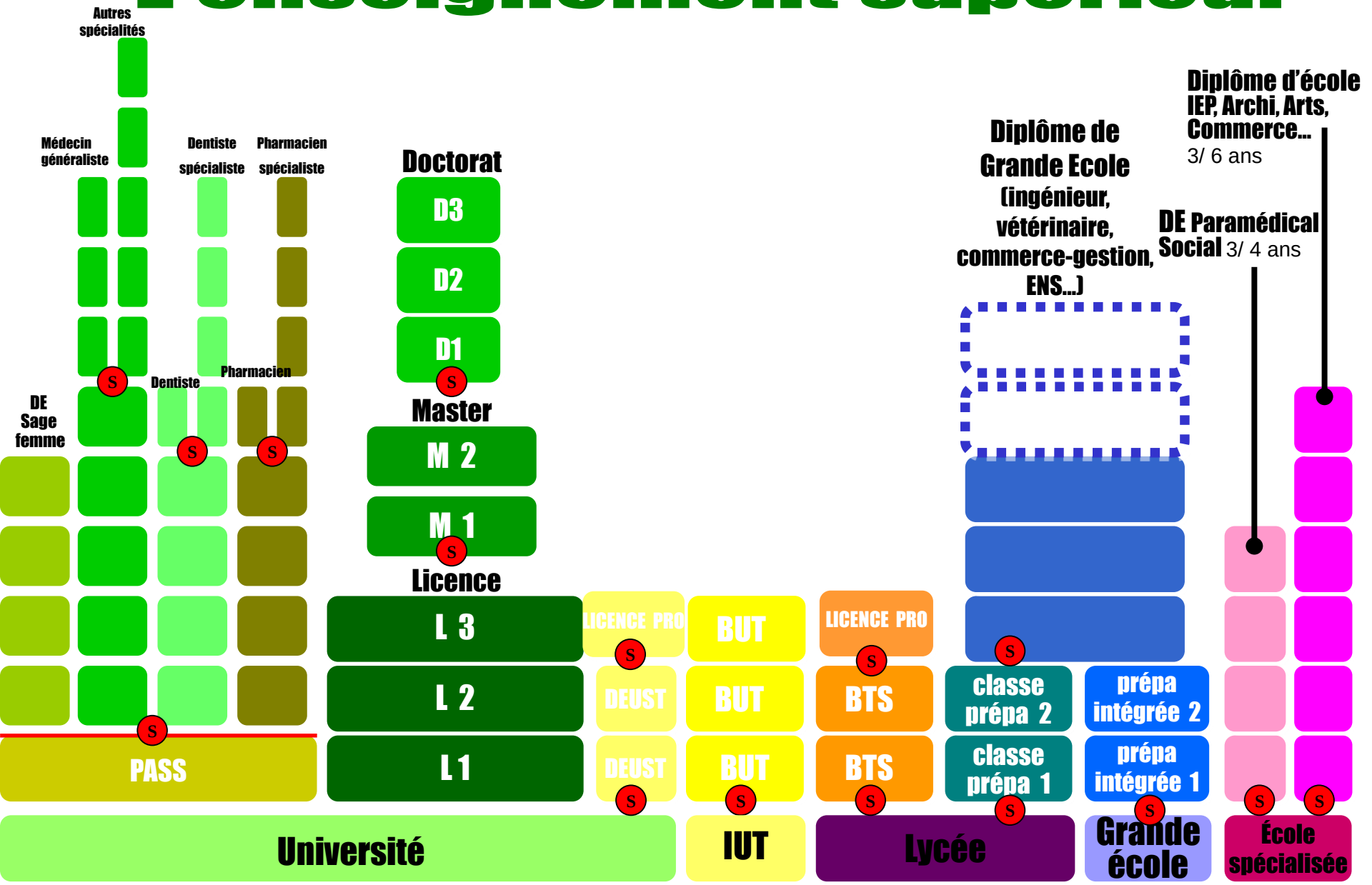

**Après un bac général, les jeunes, en majorité, poursuivent des études longues (université principalement, CPGE, Ecoles)**

**Après un bac technologique, les jeunes, en majorité, poursuivent des études courtes (BTS, BUT ou écoles spécialisées)**

***Des places en BUT leur seront réservées (objectif : 50%)***

**Après un bac professionnel, les jeunes qui poursuivent leurs études préparent, en majorité, un BTS (ou école spécialisée)**

***Des places en BTS leur seront réservées***

centre d'information et d'orientation Rouen Sud

académie Rouen

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# WWW. PARCOURSUP.fr

**Plateforme unique** pour s'informer

et saisir ses vœux de poursuite d'études

dans le supérieur

**Procédure d'inscription** *via* **Internet**

- ✓ Pour tous les élèves inscrits en terminale générale, technologique ou professionnelle
- ✓ Pour les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent

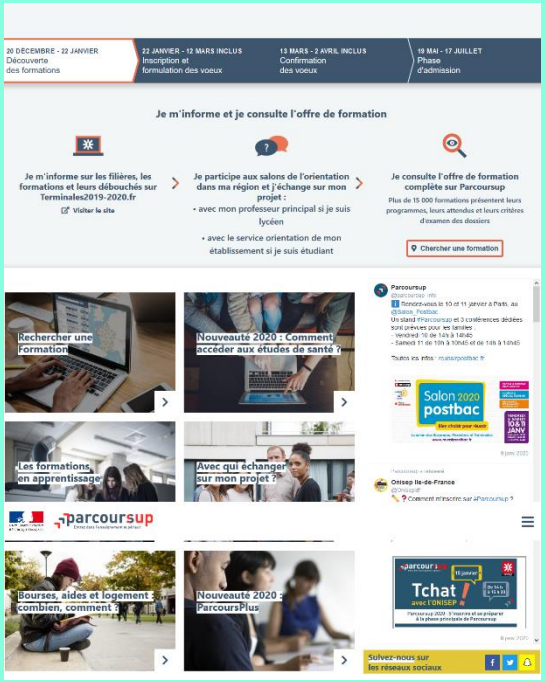

A partir du 21 décembre

# PARCOURSUP *POUR S'INFORMER*

Pour **chaque formation**, sont indiqués :

> Le contenu et l'organisation des enseignements

> Les dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion

> Le contact d'un responsable pédagogique, d'un référent handicap

> Un certain nombre de données chiffrées: nombre de places, de vœux formulés l'année précédente, de propositions d'admission, taux minimum de boursiers, taux minimum de bacs pro en STS et de bacs technologiques en BUT…

> Les poursuites d'études, les débouchés professionnels et, lorsque les données sont disponibles, les taux de passage en 2ème année selon le bac, les taux de poursuite d'études et d'insertion professionnelle

> Les attendus : connaissances fondamentales et compétences nécessaires à un lycéen pour réussir dans la formation visée

> Les éléments pris en compte par l'établissement d'accueil pour l'examen de la candidature

> Les frais de scolarité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

# Le calendrier 2021 en trois étapes

# PARCOURSUP

A partir du 21 décembre 2020

Ouverture de la plateforme PARCOURSUP : Accès à l'information

## 1- INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX

du 20 janvier au 11 mars

# INSCRIPTION sur PARCOURSUP

1- Le jeune accède à son dossier en saisissant son INE et sa date de naissance
→ Il faut disposer d'une adresse mail valide et régulièrement consultée
→ Les redoublants peuvent retrouver leur dossier par l'adresse mail utilisée l'année précédente

2- Le site identifie le.la jeune. Il faut qu'il.elle vérifie attentivement toutes les informations déjà pré-remplies et les corrige ou les complète si nécessaire, et cela, dès la première connexion

Au cours de la création du dossier, le.la jeune obtient :
1- un numéro de dossier
2- et définit un mot de passe

L'application Parcoursup est téléchargeable sur téléphone mobile

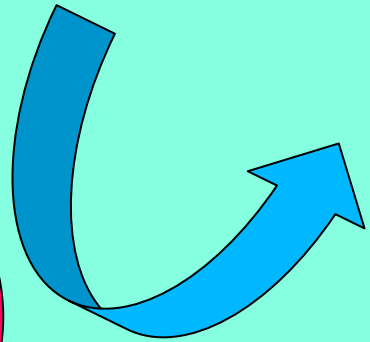

À conserver impérativement !!
Ils serviront à se connecter au dossier jusqu'à la fin de la procédure, autant de fois qu'il est nécessaire.

Ces codes sont confidentiels, à ne communiquer à personne.

# INSCRIPTION sur PARCOURSUP

Attention ! L'année dernière, pour s'inscrire, le.la jeune devait connaître le nombre d'échelons ou les parts de bourse s'il.elle était boursier.ère,

mais aussi,

le revenu brut global de sa famille (pour l'année prochaine: revenu brut global 2019 figurant sur l'avis fiscal 2020) pour solliciter des bourses dans le supérieur.

**Informations importantes qui seront sans doute demandées à vos enfants lors de leur inscription sur Parcoursup au lycée.**

# INSCRIPTION sur PARCOURSUP

**Création du dossier**
- INE et date de naissance
- Adresse mail valide

**Volet Inscription**
- Identité
- Etat civil
- Coordonnées
- Mot de passe
- Adresse e-mail
- Représentants
- Critères sociaux
- Sportif Artiste

**Volet Scolarité**
- Scolarité
- Baccalauréat
- Bulletins scolaires
- Handicap et besoins spécifiques

**Volet Vœux**
- Vœux
- Vœux en PC
- Ma préférence
- Secteur(s) licence
- Année de césure

**Volet Admission**
- Vœux
- Attestation
- Message établissement

Dans les espaces « inscription » et « scolarité », les différents renseignements à votre sujet seront déjà pré-remplis.

# PARCOURSUP

A partir du 21 décembre 2020

Ouverture de la plateforme PARCOURSUP : Accès à l'information

## 1- INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX

du 20 janvier au 11 mars

LES VŒUX

# Les formations concernées

La quasi-totalité des formations du 1er cycle de l'enseignement supérieur est proposée dans Parcoursup (public et privé)

## Les formations sélectives

BTS – BTSA – BUT – DEUST – Licences sélectives – CPGE – Ecoles d'ingénieurs – Ecoles de commerce et de management – Ecoles vétérinaires DCG – Sciences Po/IEP – CUPGE – DMA – DN MADE – Ecoles d'architecture – Ecoles d'art – formations sociales – IFSI – Autres formations paramédicales – Ecoles de l'hôtellerie -restauration – MC …

## Les formations non sélectives

Licence (y compris les LAS licence avec option santé) et PASS

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup, il faut alors contacter directement l'établissement pour connaitre les modalités de candidature.

Certaines écoles sont présentes sur Parcoursup mais le recrutement s'effectue en dehors de la plateforme (ex: certaines écoles supérieures d'art et de design), les modalités de candidature vous seront clairement indiquées sur Parcoursup.

# LES NOUVELLES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

- **Les quatre Écoles nationales vétérinaires françaises** (ENV) : accessibles désormais directement après le bac sur concours (en plus des autres voies d'accès au concours)
  Pour davantage d'informations: concours-veto-postbac.fr
- **Les BUT** remplacent les DUT et se prépareront en 3 ans. Les 24 spécialités restent inchangées mais proposeront divers parcours au cours de la formation.
- **Les classes préparatoires (CPGE)**:
  Une nouvelle classe prépa scientifique est proposée: Mathématiques, physique, ingénierie, informatique (MP2I). Elle s'adresse à des élèves attirés par l'informatique, qui aiment aussi les mathématiques et la physique. Cette CPGE n'existe pas pour le moment sur le territoire normand mais, au plus proche, sur Paris, Versailles et Amiens.
  Une seule prépa Economique et commerciale ECG est maintenant proposée aux bacs généraux (avec la disparition des séries S, ES et L) au côté de celle proposée aux bacs technologiques STMG.

Retrouvez toutes les infos sur ces formations sur **Terminales2020-2021.fr**

# LES VŒUX

Pour les <u>formations non sélectives (Licences</u>), toutes les candidatures sont acceptées MAIS, en cas de dépassement des capacités d'accueil, une priorité est donnée aux candidats résidant dans l'Académie (un taux d'accueil max est fixé pour les hors académie).
De nombreuses formations universitaires sur l'Académie de Rouen sont en tension. Un certain nombre de candidat.es n'ont pas été admis.es l'année dernière, il est donc prudent de formuler d'autres candidatures.

Quand la licence n'existe pas dans l'Académie où est domicilié le jeune, il aura accès aux Académies qui la proposent.

Lorsque les parents n'ont pas le même lieu de résidence, le jeune bénéficie d'une double sectorisation (académie du premier représentant légal et celle du 2e si différente).

Pour <u>les formations sélectives</u>, il n'y a pas de secteur.

# POINT PARTICULIER : Les études de médecine

# POINT PARTICULIER: Les études de kinésithérapie

## Je suis en terminale et je veux faire des études de kinésithérapie

*Quelles formations me sont proposées par les universités ?*

*Trois exemples*

### Une licence STAPS ou biologie

Licence bio ou STAPS

Annabelle aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse au sport

Elle choisit une licence de STAPS qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui permet, selon ses résultats en licence, d'accéder aux études de kinésithérapie

- Si Annabelle valide sa 1re année de licence, elle candidate en kinésithérapie
  - Elle est admise en 1re année de kinésithérapie
  - Elle poursuit en 2e année de STAPS
- Si Annabelle ne valide pas sa 1re année de licence, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie
  - Elle peut redoubler cette 1re année
  - Elle peut se réorienter via **Parcoursup**

La L1 Sciences de la vie à Evreux et le portail Sciences de la vie, sciences de la terre à Rouen sans l'option « Santé »

### Une licence d'une autre discipline avec une option «accès santé»* en kiné

L.AS

Camille aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse à la physique

Elle choisit une licence de physique qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts, qui propose des enseignements liés à l'option «accès santé»

- Si Camille valide sa 1re année de licence, elle candidate en kinésithérapie
  - Elle est admise en 1re année de kinésithérapie
  - Elle poursuit en 2e année de physique
- Si Camille ne valide pas sa 1re année de licence, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie
  - Elle peut redoubler cette 1re année
  - Elle peut se réorienter via **Parcoursup**

parcoursup

Accès qui n'est pas possible dans l'Académie (info récente)

### Un parcours spécifique «accès santé» avec une option d'une autre discipline*

PASS

Thomas aimerait être masseur-kinésithérapeute et s'intéresse aux lettres

Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique «accès santé» et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels

- Si Thomas valide sa 1re année de licence, il candidate en kinésithérapie
  - Il est admis en 1re année de kinésithérapie
  - Il poursuit en 2e année de lettres
- Si Thomas ne valide pas sa 1re année de licence, il ne peut pas candidater en kinésithérapie
  - Il ne peut pas redoubler cette 1re année
  - Il doit se réorienter via **Parcoursup**

parcoursup

LES VŒUX

# LA SELECTION…

**Hors Licence, les formations sont sélectives :**

**⊙ Sur dossier (avec éventuellement un entretien)**

**⊙ Sur concours**

Le **dossier** comprend :

- Les résultats et appréciations de première et de terminale
- Les résultats aux épreuves anticipées du bac
- Une fiche AVENIR renseignée par les enseignants et le chef d'établissement
- Le « Projet de formation motivé » pour chaque vœu
- Une rubrique « Activités et centres d'intérêts »
- Une rubrique « Préférences et autre projets » dans laquelle le jeune exprime ses préférences sur ses souhaits de formation (sur laquelle s'appuiera la Commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de proposition d'admission).

# SAISIE DES VŒUX

☞ Un vœu correspond à 1 formation dans 1 établissement

Ex : BTS Electrotechnique au lycée M. Sembat **(Sotteville les Rouen)** = 1 vœu

☞ Les vœux ne sont pas classés par ordre de préférence

☞ 10 vœux maximum en tout à saisir avant le 11 mars

MAIS possibilité de vœux multiples qui augmentent le nombre de vœux que le jeune peut formuler

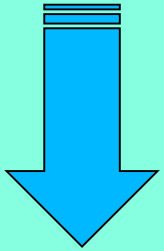

# SAISIE DES VŒUX

☞ 10 vœux maximum en tout à saisir avant le 11 mars

MAIS possibilité de vœux multiples qui augmentent le nombre de vœux que le jeune peut formuler

Jusqu'à **20 sous-vœux** pour les formations de BTS, BTSA, BUT, CPGE, DCG, DN MADE, Licence

Regroupement des **BTS/BUT** par spécialité au niveau national

Pour une même spécialité, les différents établissements demandés sont des sous-vœux et comptent pour 1 vœu, ex :

- BTS europlastics et composites lycée Colbert (Petit Quevilly)
- BTS europlastics et composites lycée Galilée (Gennevilliers)
- BTS europlastics et composites lycée Jean Chaptal (Amboise)

**= 3 sous-vœux qui comptent pour 1 vœu**

**Maximum 10 sous-vœux pour une même spécialité**

# SAISIE DES VŒUX

☞ Vœux multiples (suite)

Regroupement des **CPGE** par voie au niveau national

Pour une même voie, les différents établissements demandés sont des sous-vœux et comptent pour 1 vœu

**et**

1 demande dans le même établissement avec et sans internat compte pour 1 sous-vœu, ex :

- CPGE MPSI lycée A à Paris sans internat
- CPGE MPSI lycée B à Paris sans internat
- CPGE MPSI lycée C Marseille

a/ Avec internat

b/ Sans internat

- CPGE MPSI Lycée D Rouen

a/ Avec internat

b/ Sans internat

**= 4 sous-vœux qui comptent pour 1 voeu**

**Maximum 10 sous-vœux pour une même voie**

# SAISIE DES VŒUX

☞ vœux multiples (suite)

Certaines licences ou PASS peuvent également être regroupées par mention à l'échelle de l'Académie ou de la région académique, **elles seront affichées sur Parcoursup**

Certaines écoles d'ingénieur ou de commerce se regroupent pour proposer un concours commun, dans ce cas, chaque école du réseau correspond à un sous-vœu

Ex: concours Puissance Alpha (16 écoles d'ingénieur post-bac)

- Esiee Amiens
- Isen Lille
- Ebi Cergy
- Elisa Aerospace
- Isen Ouest Rennes

**= 5 sous-vœux qui comptent pour 1 voeu**

Le maximum de 20 sous-vœux ne s'applique pas aux écoles d'ingénieur et de commerce donc le nombre de ss-voeux n'est pas limité.

# SAISIE DES VŒUX

☞ vœux multiples (suite)

**Pour les IFSI** (infirmier) **et les formations paramédicales** (orthophoniste, orthoptiste, audioprothésiste, ergothérapeute, psychomotricien, pédicule-podologue, technicien de laboratoire médical)

Regroupements territoriaux

→ 5 vœux maximum mais le nombre de ss-vœux n'est pas limité

**Pour les formations sociales**: éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, assistant de service social…

Regroupement national

→ 10 vœux maximum mais le nombre de ss-vœux n'est pas limité

**Pour les IEP** : certains IEP se sont regroupés pour proposer un concours commun

→ chaque IEP de ce groupe est un sous-vœu et le nombre de ss-voeux n'est pas limité

# SAISIE DES VŒUX

☞ Vœux multiples (suite)

Les sous-vœux comme les vœux ne sont pas classés

***>>>>> Le lycéen recevra des réponses pour chaque sous-vœu sélectionné***

# SAISIE DES VŒUX

☞ Formation par <u>Apprentissage</u>

→ Jusqu'à 10 vœux possibles qui apparaissent distinctement des vœux sous statut étudiant. Ils peuvent donc se rajouter aux nombre de vœux autorisés sous statut d'étudiant

→ Les vœux multiples existent également pour ce mode de formation (maximum 10 ss-vœux)

→ Ces vœux doivent aussi être confirmés.

**Les établissements qui proposent ces formations peuvent autoriser la saisie après le 11 mars**

**Être vigilant et bien lire la fiche formation sur laquelle cette information sera notée**

# PARCOURSUP

A partir du 21 décembre 2019

Ouverture de la plateforme PARCOURSUP : Accès à l'information

## 1- INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX

du 20 janvier au 11 mars (23h59)

**Après le 11 mars, aucun autre vœu ne pourra être rajouté !**

## 2- FINALISATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET CONFIRMATION DE CHACUN DES VŒUX

du 11 mars au 8 avril **dernier délai** (23h59)

# Questionnaires DROIT & SCIENCES : A quoi ça sert ?

**Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les candidats dans leur réflexion :**

> Ces questionnaires concernent uniquement les candidats qui souhaitent postuler en **licence de Droit ou dans l'une des 14 licences scientifiques proposées sur Parcoursup**

> Ils aident les candidats à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.

> Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat. **Ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.**

> **Chaque candidat concerné doit obligatoirement répondre au questionnaire correspondant à la formation de son choix :**

- > **Accessible depuis la fiche de formation sur Parcoursup** au moment où le lycéen formule son vœu
- > **Une attestation à télécharger et à joindre à son dossier avant le 8 avril 2021 inclus**

# Confirmer ses candidatures

**Confirmer chacun des vœux au plus tard le 8 avril**

**Un vœu non confirmé est annulé**

**Pour confirmer, il faut que le dossier de chaque vœu soit complet :**

- **les bulletins validés**
- **« Le projet de formation motivé » rédigé pour chaque vœu**
- **la rubrique « Activités et centres d'intérêts » renseignée si le.la jeune le souhaite (facultative)**
- **la rubrique « Préférences et autres projets » renseignée**
- **les éventuels autres documents demandés déposés sur la plateforme**
- **dans de très rares cas, il peut être nécessaire d'envoyer par voie postale des éléments**

Confirmer chaque vœu pour le 8 avril

## Projet de formation motivé (obligatoire)

☞**Pour chaque vœu formulé**, le.la lycéen.ne doit rédiger un projet de formation motivé dans lequel il explique ses motivations, ses atouts et ses projets. Le jury doit percevoir à travers cet écrit que le.la jeune connait la formation (participation aux portes ouvertes, forum, stage, vidéo).

## Activités et centres d'intérêts (facultative)

☞**Pour l'ensemble des vœux,** rubrique qui permet de faire valoir ses expériences, ses compétences péri ou extra-scolaires, ses centres d'intérêts personnels : BAFA, séjour linguistique, engagement associatif, participation à des concours, stage, attestation de premiers secours, maîtrise d'un autre langue que celles étudiées, activité sportive, culturelle, artistique…

4 sous-rubriques à la disposition des lycéen.nes:

- ✶ Expérience d'encadrement ou d'animation
- ✶ Engagement citoyen et bénévolat
- ✶ Expérience professionnel et stage
- ✶ Pratique sportive et culturelle

Confirmer chaque vœu pour le 8 avril

## Préférences et autres projets (obligatoire)

☞**Pour l'ensemble des voeux**, le.la lycéen.ne indique le ou les domaines qu'il.elle privilégie parmi les vœux qu'il.elle a formulés et éventuellement peut évoquer d'autres formations susceptibles de l'intéresser. Il faut aussi préciser si d'autres projets en dehors de Parcoursup sont envisagés: insertion professionnelle, année à l'étranger, service civique…)

2 sous-rubriques: ✶ Ma préférence ✶ Autres projets

Cette rubrique est à destination de la CAES dans le cas où le.la jeune n'aurait pas de proposition d'admission.

## Eléments liés à ma scolarité (facultatif)

☞**Pour l'ensemble des vœux**

Le.la jeune peut faire état d'ennui de santé, de problèmes personnels ou familiaux ou de tout événement ayant affecté sa scolarité et pouvant expliquer absences et baisse de résultats.

# PARCOURSUP

A partir du 21 décembre 2020

Ouverture de la plateforme PARCOURSUP : Accès à l'information

## 1- INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX

du 20 janvier au 11 mars (23h59)

**Après le 11 mars, aucun autre vœu ne pourra être rajouté !**

## 2- FINALISATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET CONFIRMATION DE CHACUN DES VŒUX

pour le 8 avril **dernier délai (23h59)**

## 3- PROPOSITIONS ET RÉPONSES

# PROPOSITIONS ET RÉPONSES

A partir du 27 mai 2020, et jusqu'au 16 juillet, le lycéen reçoit **les réponses à ses vœux**

**Comment est-il informé ?**

- par sms
- sur son adresse de messagerie personnelle
- sur la messagerie de son dossier Parcoursup.
- par une alerte sur son smartphone via l'application Parcoursup (si installée sur son mobile)

Le jeune doit **répondre aux propositions** qui lui sont faites dans les délais suivants :

- 5 jours pour ceux qui ont eu une ou des propositions d'admission le 27 mai (J+4)
- 3 jours à partir du 28 mai (J+2)
- 1 jours à partir du 17 août

Si vous ne répondez pas aux propositions d'admission dans les délais indiqués pour chacune d'elles, vous les perdez (elles seront proposées à d'autres candidats)

## Les établissements répondent aux vœux des candidats = PROPOSITIONS

**Pour une formation sélective (BTS, BUT, CPGE, DTS, DCG, DN MADE, écoles…)**

- Oui = proposition d'admission
- Oui en attente (connaissance du rang de classement)
- Non

**Pour une formation non sélective (licence)**

- Oui = proposition d'admission
- Oui-si = proposition d'admission à condition d'accepter un parcours personnalisé avec une remise à niveau
- Oui en attente (connaissance du rang de classement)

# RÉPONSES possibles du candidat

☑ « Oui, j'accepte la proposition d'admission »

Si je suis admis dans plusieurs formations, je ne peux en accepter qu'une seule

☑ « je maintiens »

Si je souhaite conserver un ou des vœux en attente, je l'indique clairement pour chacun d'eux, sinon mes vœux en attente seront supprimés

☑ « Non, je renonce à la proposition d'admission qui m'est faite»

Exemple: Charlotte a fait 7 vœux, tous confirmés.
Le 27 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements.

| Vœux | 27 mai : réponses des établissements | 28 mai : réponses de Charlotte |
|---|---|---|
| CPGE « A » | OUI (proposition d'admission) Réponse avant le ? mai | Renonce |
| BTS « B » | En attente d'une place | Maintient |
| Licence « C » | OUI –SI (proposition d'admission) Réponse avant le ? mai | Renonce |
| CPGE « D » | NON | |
| Licence « E » | OU-SI (proposition d'admission) Réponse avant le ? mai | Renonce |
| BUT « F » | OUI (proposition d'admission) Réponse avant le ? mai | Accepte |
| CPGE « H » | En attente d'une place Réponse avant le ? mai | Maintient |

**Elle accepte la proposition d'admission en BUT « F ».**

**Elle choisit donc de renoncer aux 3 autres propositions d'admission : La CPGE « A », la licence « C » et la licence « E »**

**Elle maintient son vœu BTS « B » et la CPGE « H ».**

# Exemple d'admission

Le 30 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BTS « B », vœu maintenu en attente

| | Etat des vœux le 28 mai | 30 mai : nouvelle réponse d'un établissement | 31 mai : réponses de Charlotte |
|---|---|---|---|
| BTS « B » | En attente d'une place | OUI (proposition d'admission) | Accepte |
| BUT « F » | OUI (proposition d'admission) | Avait accepté cette proposition | Renonce |
| CPGE « H » | En attente d'une place | En attente d'une place | Renonce |

**Pour résumer**

- Charlotte accepte la proposition d'admission en BTS « B »
- Elle renonce au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté
- Elle renonce à la CPGE « H » sur laquelle elle était en liste d'attente
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement en BTS « B »

,,

Au fur et à mesure, les places que les jeunes ont refusées sont proposées à d'autres, les situations peuvent donc évoluer rapidement.

**Un point d'étape <u>obligatoire</u> entre le 29 juin et le 1er juillet**

| | |
|---|---|
| | → Ne concerne que les jeunes qui ont des vœux en attente<br><br>→ le.la jeune doit indiquer les vœux en attente qu'il.elle souhaite conserver (<u>perte de ces vœux si cela n'est pas fait</u>)<br><br>→ n'est pas à faire si le.la jeune a activé le répondeur automatique |

| | **Le répondeur automatique** |
|---|---|
| | → Ne concerne que les jeunes qui ont des vœux en attente<br><br>→ le.la jeune est en mesure de le faire peut classer ses vœux en attente par ordre de préférence et activer le répondeur automatique qui répondra à sa place en respectant l'ordre de classement. |

# PARCOURSUP

A partir du 21 janvier 2020

Ouverture de la plateforme PARCOURSUP : Accès à l'information

**1- INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX**

du 20 janvier au 11 mars (23h59)

**Après le 11 mars, aucun autre vœu ne pourra être rajouté !**

**2- FINALISATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET - CONFIRMATION DE CHACUN DES VŒUX**

pour le 8 avril **dernier délai** (23h59)

**3- PROPOSITIONS ET RÉPONSES**

**4- INSCRIPTION ADMINISTRATIVE dans l'établissement d'accueil** à partir de début juillet –

attention aux dates limites

**Les candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant** peuvent bénéficier de dispositifs mis en place en concertation avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap.

Sur la fiche Parcoursup de chaque formation est indiqué **le contact d'un référent handicap.** Le rôle de ce référent est de répondre à vos questions sur les aménagements possibles pour faciliter votre poursuite d'études. N'hésitez pas à le.la solliciter dès que vous commencez à formuler vos vœux. Consultez également sur leur fiche de présentation Parcoursup (dans la partie "accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap") les dispositifs mis en place pour accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap.

**Une fiche de liaison** est à votre disposition sur votre dossier Parcoursup pour expliquer votre situation. Elle peut permettre un examen par la CAES (que vous devez solliciter) dans le cas où vous ne trouvez pas de formation adaptée à vos besoins particuliers. Elle permet également de transmettre au référent handicap les informations nécessaires pour évaluer vos besoins afin qu'il.elle vous propose les aménagements nécessaires à la réussite dans la formation dans laquelle vous avez été admis.e. Cette fiche, bien sûr, n'est pas transmise aux établissements qui étudient vos vœux.

Vous pouvez faire appel également à :
**l'Espace Handicap:** 02 32 76 92 51, **handicap@univ-rouen.fr**
**Handisup** 02 32 76 92 52, **secretariat@handisup.asso.fr**

# Cas particulier : l'apprentissage

✵ Certaines formations par apprentissage passent par Parcoursup et d'autres non

Formations sur Parcoursup

Si l'établissement ne sélectionne pas les candidatures ⟶ tous les candidats sont retenus sous réserve de signer un contrat d'apprentissage

Si l'établissement opère une sélection ⟶ le candidat peut être retenu (réponse « oui ss réserve de la signature d'un contrat ») ou refusé (« Non »). Mais, si le jeune décroche un contrat d'apprentissage, le CFA ne pourra le refuser s'il dispose de places vacantes.

✵ L'admission définitive ne pourra se faire qu'avec la signature d'un contrat

✵ Dés que le contrat est signé, le CFA l'enregistre dans Parcoursup, vous devez y répondre et pour cela, renoncer à la formation «étudiante » sur laquelle vous aviez été éventuellement retenu

## Pour les lycéens sans proposition d'admission ou qui n'ont pas fait de candidature sur Parcoursup

- **Procédure complémentaire** à partir du 16 juin et jusqu'au 13 septembre
- **Candidature(s) uniquement** :
  - sur les formations où il reste des places
  - sur les formations pour lesquelles le dossier n'a pas été refusé en procédure initiale

- **Commission d'accès à l'enseignement supérieur**

A partir du 2 juillet, vous pouvez solliciter l'accompagnement de la CAES (rubrique dédiée) à condition d'avoir saisi au moins un vœu en procédure complémentaire

# Le dossier social étudiant (DSE)

Une démarche unique pour **demander une bourse et/ou un logement** en résidence universitaire : le dossier social étudiant (DSE)

La demande est à faire pour la rentrée universitaire suivante sur le site du Crous de l'académie via www.messervices.etudiant.gouv.fr, à partir **du 20 janvier et jusqu'au 15 mai**.

Pour les bourses concernant les formations sanitaires, sociales et de santé, la demande pour la région normande est à constituer également sur le site du CROUS.

Le CROUS donne un avis sur la suite réservée à votre demande. Si vous pouvez bénéficier de bourses et/ou logement, il faudra bien sûr donner un justificatif d'inscription dans le supérieur pour en bénéficier

Un conseil : se connecter dès l'ouverture du serveur et bien suivre son dossier en ligne. Un simulateur est à votre disposition.

**Une aide à la mobilité** (500 euros) peut être accordée aux étudiants boursiers s'ils.elles sont admis.ses dans une formation hors académie. La demande est à effectuer en ligne sur le même site www.messervices.etudiant.gouv.fr

# Les ressources

www.terminales2019-2020.fr
www.univ-rouen.fr (dont le portail lycéen)
https://www.univ-lehavre.fr
www.onisep.fr/
http://oniseptv.onisep.fr
www.lesmetiers.net....

Pendant les vacances de février, du 22 au 26 février 2021 (ou du 15 au 19 pour quelques filières), l'Université de Rouen Normandie offre la possibilité aux élèves de Terminale, d'assister à des cours magistraux ou des TD de la licence de leur choix + PASS + IUT Evreux + DUPAC

Inscription au préalable en janvier sur le site de l'université

Sous réserve, selon les conditions sanitaires

Samedi 6 février 2021, l'Université de Rouen Normandie (UFR et IUT de Rouen et d'Evreux) ouvre tous ses campus pour faire découvrir aux lycéens et à leurs parents l'offre de formation et les services de l'établissement.

Se fera en ligne compte tenu du contexte sanitaire

# APRÈS LE BAC *Ressources*

PUBLICATIONS PAPIER

## LE KIOSQUE onisep par domaine d'activités

### DOSSIERS

### PARCOURS dans tous les domaines

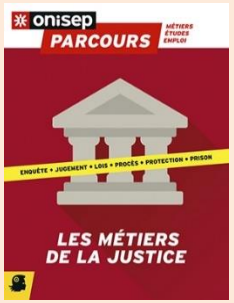


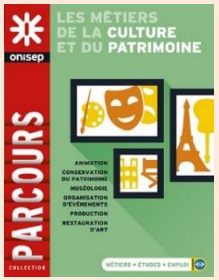


### INFOSUP

Ces documents sont disponibles au CDI du lycée ainsi qu'au CIO